

2010-2011

Canton de Vaud (Suisse)

Mandant

Service du développement territorial du canton de Vaud

Missions

Mise en oeuvre de la stratégie cantonale en matière des ICFF sur le territoire de l'ALM

Réalisation d'une base cartographique pour la localisation des sites d'implantation potentiels

Financement

Etat de Vaud (VD)

Montant

173'000 (CHF)

Equipe

Y. Samlali, directeur d'étude

PA. Pavillon, urbaniste

Le but de l'étude est de tester et d'appliquer la stratégie cantonale en matière d'implantation des ICFF à l'échelle de l'agglomération Lausanne-Morges (ALM) en vue de :

- > vérifier son applicabilité et sa pertinence et, si nécessaire, de formuler des recommandations d'adaptation de cette stratégie;
- > élaborer une stratégie pour l'implantation des ICFF dans l'ALM sous la forme d'une proposition de planification et de gestion des ICFF.

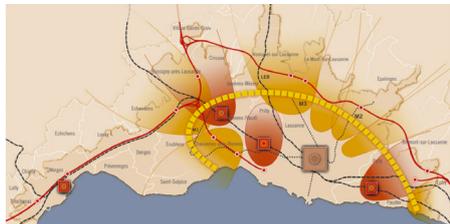
La stratégie cantonale vise, au travers d'une méthode, à définir un certain nombre de règles pour l'implantation des ICFF, qui permettront aux organes compétents de se déterminer et d'alerter les autorités nécessaires.

La méthode consiste en une série de critères de localisation à appliquer à un projet ou à un site pour :

- > vérifier si le projet répond aux objectifs d'implantation des ICFF,
- > identifier les sites potentiels pour l'implantation d'une ICFF.

Les critères et leurs indicateurs définissent les exigences d'implantation des ICFF. Des exigences qui traduisent, sur le plan opérationnel, les lignes directrices et les objectifs de la stratégie cantonale.

La méthode a été appliquée à un projet « Cocagne-Buyère », d'une part pour vérifier s'il était conforme aux objectifs de la stratégie cantonale, d'autre part pour examiner l'applicabilité et la pertinence de la méthode.



Illustrations

Haut : Structure ou centralités principales et "centralité-relais"

Bas : Périmètres d'implantation potentiels

